

## **Compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 28 juillet 2020**

**Présents** : Nicolas BOUDON, Josiane BOUNIOL, Christine BUISSON, Michel FAILLA, Régine LAIGNEL, Louise LACOSTE, Hubert MARTIN, Monique MULARONI, Béatrice ROUX, Jérôme ROUX, Bernard SCHAECK, Florent TRITTO.

**Absente** : Christine EYBALIN qui a donné procuration à Florent TRITTO.

La séance, présidée par le maire, Monique MULARONI, est ouverte à 20h45.

Secrétaire de séance : Hubert Martin

Le compte rendu de la séance du Conseil du 10 juillet 2020 qui a été transmis aux conseillers est approuvé par le Conseil.

Un point pour information sur l'activité de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est ajouté à l'ordre du jour qui est adopté.

### **A. Points soumis à délibération**

#### **1. Examen du budget primitif communal pour 2020**

Le maire, assistée de la secrétaire de mairie, présente au conseil les tableaux de la proposition du budget communal 2020, sections de fonctionnement et d'investissement. On rappellera que la présentation de ce budget a été reportée en raison de l'épidémie de COVID 19.

Le montant total du budget communal se monte à 1 006 129,90 € se composant de la section fonctionnement et de la section d'investissement.

##### **a) Section de fonctionnement**

Le montant des **dépenses** proposé est de **641 062,61€** se répartissant principalement en :

- Charges à caractère général : 175 770 €
- Charges de personnel : 190 704 €
- Autres charges de gestion courante : 64 122 €
- Charges financières, exceptionnelles et imprévues : 14 100 €
- Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 151 496.14€

Le montant total des **recettes** est de **481 138,83 €** provenant principalement de :

- Impôts et taxes : 257 267 €
- Dotations (notamment de l'Etat) et participations : 172 854,83 €

Le résultat de fonctionnement de 2019 reporté est de : 159 923,78 €

## b) Investissement

Le montant total du budget d'investissement s'établit à **365 067,29 €** en incluant les dépenses prévues au présent budget (223 229,86 €) et les restes à réaliser du budget précédent (141 837,43 €).

On signalera les dépenses d'investissement du budget 2020 qui seront consacrées aux opérations suivantes :

- La sécurisation de la traversée du village pour laquelle les études préalables ont été engagées pour un montant de 5 930 € (4280 € de restes à réaliser et 1650 € de nouvelles propositions).
- L'entretien de la voirie : 28 000 € de restes à réaliser sont inscrits au budget qui vont compléter les crédits affectés par la communauté de communes.
- L'acquisition de la ferme du Rieusset : pour laquelle est prévue une dépense de 15 000€
- Le Centre d'animation pour l'histoire (Musée médiéval) : les dépenses inscrites au budget de 2020 en reste à réaliser (56 497 €) sont couvertes par les recettes affectées (63 120,90 €) en subventions restant à percevoir.

Du côté des recettes, outre les dotations et subventions, on notera que l'excédent du budget de fonctionnement permet un virement à la section d'investissement de 151 496, 14 €.

A l'issue de cette présentation et du débat, le maire demande au Conseil de voter sur cette proposition de budget communal :

Abstentions : 2

Pour : 11

Contre : 0

*La proposition de budget communal est adoptée à la majorité.*

Les tableaux présentant la synthèse du budget sont annexés au présent compte rendu. L'ensemble du budget est consultable en mairie.

## **2. Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche**

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Ardèche a passé une nouvelle convention d'assistance administrative avec la Caisse des Dépôts et Consignations (branche CNRACL) pour la gestion des dossiers des personnels relevant de cette caisse. Les communes du département peuvent bénéficier de cette convention pour gérer leurs agents. La facturation n'intervient que sur les dossiers effectivement traités dans ce cadre. Le coût pour la commune varie selon la difficulté du dossier traité entre 12€ et 100€.

La proposition d'adhérer à ce système est soumise au Conseil

Abstentions : 2

Pour : 11

Contre : 0

*La proposition est adoptée à la majorité.*

### **3. Contribution au dispositif du Fonds unique de logement**

Dans le département de l'Ardèche, en 2019, 2663 ménages ont été aidés par le fonds unique de logement (aides au paiement des dettes comme eau, électricité..., permettant le maintien dans le logement) pour un montant global de 921 290 €. En 2020, ce Fonds est alimenté principalement par une dotation de 640 000 € du département et une participation des autres collectivités pour 65 700 €. Le coût est de 40 centimes par habitant.

La proposition de contribution de la commune est de 217,60 € (0,40 x 544).

#### *Proposition adoptée à l'unanimité*

### **4. Diagnostic énergétique de la Ferme du Rieusset. Partage des frais avec la commune de Salavas**

En raison des diverses questions soulevées en conseil sur les questions liées à la sécurité des bâtiments existants, de l'assurance responsabilité de la commune et de la charge du diagnostic énergétique, la question fera l'objet d'un complément d'information et sera présentée au prochain Conseil

### **B. Point pour information : Activité de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

Le maire a souhaité que le conseil soit régulièrement informé des débats et de l'actualité de la Communauté des communes.

Elle rappelle que le Conseil communautaire a élu M. Luc PICHON, maire de Salavas en tant que Président de la CCGA.

Dans l'organisation du nouveau Conseil, le maire Monique MULARONI, a accepté d'être conseillère déléguée aux ordures ménagères du territoire des ex-Grands Sites auprès de Jean-Claude DELON, maire de Chauzon, Vice-Président en charge de ce dossier.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire est amené à désigner des délégués qui représenteront la Communauté au sein des instances délibératives des Syndicats Intercommunaux et syndicats mixtes suivants :

Comité Syndical du SICTOBA

Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche

Comité Syndical de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche

Nicolas BOUDON a été élu délégué titulaire dans ces trois organismes

### **C. Questions diverses**

#### **1. Tapage lors des jeux de boules du vendredi soir**

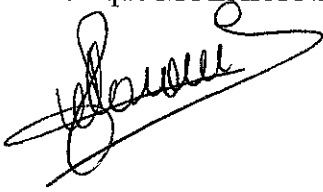
Un conseiller signale que les rassemblements autour des jeux de boules du vendredi soir conduisent à quelques dérives dans les comportements de personnes alcoolisées et les bruits excessifs engendrés. Mme Le Maire rappellera les règles aux organisateurs.

## 2. Gestion des employés communaux

La question d'augmenter les heures des employés communaux affectées à l'entretien et à la voirie est évoquée par un conseiller. Cette question, soulevant des problèmes de gestion et d'organisation du personnel, sera examinée par le Maire avec la commission responsable de la supervision de cette gestion.

*La séance est levée à 23 h 45.*

Le Maire  
Monique MULARONI



Le secrétaire de séance  
Hubert MARTIN

